

**DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE DE SAINT VINCENT**

**Séance du 18 décembre 2025
Délibération n°2025-70**

L'an deux mille vingt cinq, le 18 décembre, à la salle du Conseil, à 20h00.

Le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à la salle du Conseil Municipal sous la présidence de M. Jean-Benoît GIRODET, Maire.

Nombre de conseillers	
En exercice	14
Présents	9
Votants	11

Etaient présents : Jean-Benoît GIRODET, Denis AGUILHON, Marie-Claude BIGOT, Marc GAYT, Sylvie JOUVE, Gilles KACZMAREK, Monique LAGER, Louis POMMIER, Gilles TRONCHON

Absents : Elodie DELABRE, Philippe DELAIGUE, Josette POTUS, Jean-Christophe PRORIOL, (arrivé après la délibération N°71), Bernard SOUTON

Procurations : Philippe DELAIGUE a donné procuration à Sylvie JOUVE et Bernard SOUTON a donné procuration à Gilles TRONCHON

Sylvie JOUVE a été nommée secrétaire.

Date de convocation : 12 décembre 2025.

Objet : Travaux de sécurisation devant l'école – Amendes de police

Le maire rappelle au Conseil Municipal sa délibération du 18 décembre 2024 actant de la nécessité de réaliser des travaux afin de sécuriser l'accès à l'école.

Le cabinet AB2R, retenu pour une mission de maîtrise d'œuvre, a fourni un détail quantitatif estimatif de 104 590.68 € HT soit 125 508.81 € TTC : 88 974.50 € HT au titre des travaux et 15 616.18 € HT au titre des frais d'étude et divers.

Le plan de financement serait le suivant sous réserve de l'octroi des subventions :

- ✓ Subvention au titre des amendes de police : 12 000 €.
- ✓ DETR : 60 % soit 62 754.40 €
- ✓ Fonds propres : 29 836.28 €.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, valide ce plan de financement et autorise le Maire à demander la subvention au titre des amendes de police.

La secrétaire,

Le Maire,

Acte rendu exécutoire après le dépôt en Préfecture du Puy en Velay le 31 DEC. 2025 et affichage en mairie le 31 DEC. 2025

